



*Les intimidations, les discriminations, les sanctions à l'encontre des salariés qui se syndiquent, les licenciements de militants, cela doit cesser.*

## JUSTICE POUR LES SYNDICALISTES

Le syndicalisme érigé en délit : qu'est-ce qui peut justifier l'acharnement du parquet ? Cinq militants de Roanne et deux du Rhône sont poursuivis par la puissance publique, pour des actes des plus banals de l'action syndicale. Le syndicalisme lui-même semble visé. L'amnistie s'impose.

PAR CATHERINE LÉNACK

L'affaire est désormais largement connue tant elle est ubuesque. On est le 23 septembre 2010, en pleine bagarre contre la réforme des retraites. Roanne, ville de la Loire à traditions métallurgique et textile, s'apprête à vivre une matinée de manifestation, dûment autorisée bien entendu. A l'aube, Cristel Coste, Gérald Dionizio, Didier Marchand, tous trois agents hospitaliers, Jean-Paul Barnaud et Christian Osete, salariés de l'ex-Giat-Industries, décident de jalonner le parcours d'une

série de « bombages », notamment sur le mur d'enceinte de la sous-préfecture, précisant l'état d'esprit qui règne alors, à savoir l'exaspération des salariés à ne jamais être entendu. Ils sont arrêtés sur le fait, après un appel anonyme, par les services de police. Le « casse-toi pauv'con » adressé au député de l'endroit qui s'apprêtait à voter la loi inique sur les retraites ? Les graffiti tracés à la hâte sur le mur d'enceinte de la préfecture ? Effacés sur le champ ou presque, donc. Le sous-préfet Mathurin et le dé-

puté Nicolin portent cependant plainte. Les « prévenus » sont donc convaincus, selon la police judiciaire, de « préjudice léger au préjudice de la préfecture de la Loire » et « d'outrage à personne chargée d'une mission de service public ». L'émotion et la colère se cristallisent très vite. Un comité de soutien aux « cinq » se constitue dépassant largement les rangs de la CGT et le département, réunissant associations et organisations diverses, dont la Ligue des droits de l'Homme. Au dernier comp-

tage quelque 9 000 signataires. À sa tête un militant CGT respecté de tous, ancien secrétaire de l'union départementale, lui-même criminalisé pour avoir voulu, il y a vingt ans, sauver Manu-france, Jacky Teillol. Tant et si bien que, quelques mois plus tard, devant l'ina-nité des faits sans doute, mais surtout face à la mobilisation des ci-toyens, sous-préfet et député retirent leur plainte. Plus de plai-gnants, pas de victime, pas de trouble à l'ordre public, donc pas de dé-linquants, pas de pour-suites... Une logique qui échappe au parquet qui, en correction-nelle, en septembre 2011, condamne Cristel, Gérard, Didier, Jean-Paul et Christian à 2 000 euros d'amende cha-cun, avec inscription au casier judi-ciaire. Uniquement donc pour les quelques dessins sur le mur d'enceinte de la sous-préfecture. D'autant plus grave pour trois d'entre eux qu'ils sont fonctionnaires et risquent la radiation.

M<sup>e</sup> Karine Thiebault, leur avocate, fait valoir que, selon la loi, « les inscriptions ne sont punissables que sur certains sup-ports, à savoir les façades, les véhicules, les voies publiques ou le mobilier urbain ». Qu'à cela ne tienne le tribunal, en ap-pelant au « sens commun » estime que « façade » et « mur d'enceinte », c'est du pareil au même. « Une érudition en ma-tière de terminologie immobilière qu'on ne lui soupçonnait pas », ironise l'avocate dans ses conclusions en faisant remar-quer que le tribunal s'est tout bonne-ment érigé en « législateur ».

### Le gouvernement doit prendre ses responsabilités

Jugement frappé d'appel par les cinq militants mais aussi par le parquet, qui maintenait ses accusations. C'est ainsi que le 15 octobre dernier, quelque 1 500 personnes se retrouvaient devant le ma-jestueux ex-palais de justice de Lyon, devenu cour d'appel. Des syndiqués CGT, certains venus par cars (une quin-zaine), Serge Lenoir, secrétaire de l'union locale de Roanne, les dirigeants régionaux du syndicat, mais aussi des représentants du Parti de Gauche, Pierre Laurent, secrétaire du PCF, et la maire de Roanne, PS, qui se veut rassurante et « veut croire que l'ère de la criminalisation de l'action syndicale est révolue ». Alors qu'au micro, Michel Doneddu, pour la confédération CGT souligne « le caractère pour le moins troublant du silence actuel du ministère de la Justice », estimant qu'il est

grand temps que le gouvernement prenne ses responsabilités politiques et s'exprime sur cette affaire. Et d'interro-ger : « Alors que la démocratie sociale a été reconnue, lors de la "grande conférence so-ciale" de juillet dernier, comme l'une des priorités par le nouveau gouvernement, il faudrait que soient condamnées des réactions collectives au déni de démocratie sociale que le précé-dent pouvoir avait érigé en ligne de conduite ». Le candi-dat François Hollande n'a-t-il pas promis de promulguer une loi d'amnistie pour les syn-dicalistes ? Pour tous, en

tout cas, « la relaxe pure et simple des cinq de Roanne s'impose ». Ou du moins la dis-pense de peine, mais surtout la non-inscription au casier judiciaire.

### Des poursuites non fondées

Pendant ce temps, dans l'enceinte du tribunal, l'avocat général réitère les mêmes accusations « d'acte grave, qui montre un mépris du bien commun » et demande la confirmation du jugement précédent de Roanne.

Une audience d'une petite heure dur-ant laquelle M<sup>e</sup> Thiebault s'employa de nouveau à démontrer que les poursuites contre les « cinq » n'étaient corroborées ni soutenues par la moindre plainte et que, de fait, elles étaient artificielles et non fondées. La cour d'appel de Lyon rendra sa décision le 19 novembre.

Parmi les militants présents, deux di-recteurs de l'union départementale CGT du Rhône, Pierre Coquan et Michel Catelin qui, au même titre que les « cinq », bénéficient de l'attention cha-leureuse de leurs camarades. Ils sont eux aussi poursuivis par le Parquet pour « manifestation non autorisée » il y a deux ans. En fait, ils distribuaient des tracts au péage autoroutier de Villefranche. Même acharnement incompréhensible – « faudrait-il déclarer chaque distribu-tion de tracts en préfecture ? Cela tient au pire du code de la route ? », tonne Michel Doneddu, sauf à y voir également une criminalisation de l'action syndicale.

« Tous ensemble nous proclamons que la liberté de revendiquer et de manifester, que les libertés syndicales sont le fondement de la démocratie sociale, sans laquelle il n'est point de démocratie tout court. Les intimi-dations, les discriminations, les sanctions à l'encontre des salariés qui se syndiquent, les licenciements de militants, tout cela doit cesser », a affirmé solennellement le se-crétaire confédéral devant des militants particulièrement graves. ☐

## TROIS QUESTIONS À



Michel Doneddu, secrétaire confédéral de la CGT

## La CGT en soutien

**nvo > Cet acharnement du parquet est-il le fait de magistrats revanchards ou est-il plus général ?**

**Michel Doneddu >** De fait, nous sommes confrontés à des comportements revan-chards de magistrats du parquet, à Roanne comme à Villefranche. Quelle démonstration veut faire les procu-reurs et leurs soutiens politiques, la poursuite judiciaire de syndiqués, la re-cherche de condamnations pour des faits de mobilisation sociale ? Que nous au-rions eu tort de nous mobiliser contre la réforme des retraites ? Faudrait-il que soient condamnées des réactions face au refus de discuter, de négocier tel que l'avait pratiqué le précédent pouvoir ? Le silence du nouveau ministère de la Justice est troublant, alors même que Bernard Thiebault l'a interpellé.

**La CGT « soutiendra les "cinq" jusqu'au bout », notamment en cas d'inscription au casier judiciaire. Qu'est-ce à dire ?**

Nous sommes fiers de ce que nous avons fait. Souvenons-nous de l'arrogance de Sarkozy et Fillon, fin 2010, qui se van-taient d'avoir résisté à la rue. Une rue qui a de la mémoire. Dix-huit mois plus tard, six salariés sur dix les rejetaient. C'est insuffisant, mais nous avons ob-tenu des correctifs pour les carrières longues. Et François Hollande a intégré le retour de la retraite à 60 ans pour certaines catégories. Après la mobilisa-tion sur les retraites, les commentateurs déploraient avec condescendance l'inef-ficacité du syndicalisme et pronosti-quaient sa marginalisation. La suite a démenti leurs prévisions.

**Après le procès en appel à Lyon, peut-on croire à la relaxe ?**

J'aimerais... Cristel, Christian, Jean-Paul, Gérard et Didier, comme Michel et Pierre incarnent la fierté syndicale et citoyenne qui nous anime. Nous appelons à leur relaxe. C'est de démocratie sociale qu'il s'agit. Oui, nous les défendrons jusqu'à l'abandon de toutes les sanctions. ☐